



**COMPTE RENDU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE**  
**EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2012**

**ORDRE DU JOUR :**

- I. *Approbation du procès-verbal du CCE extraordinaire du 19 janvier 2012.*  
*Approbation du procès-verbal du CCE extraordinaire du 02 février 2012.*
  
- II. *Information et consultation du CCE Casino restauration sur le projet de transfert des activités comptables de la société Casino Restauration au sein du Centre de services Partagés comptabilité de la Société casino Services (CSP Comptabilité).*  
20 membres présents sur 40 membres.

\*\*\*\*\*

**I. Approbation des PV CCE Extraordinaire du 19 janvier et du 02 février 2012, RAS approuvé.**

**II. Information et consultation sur le transfert des activités comptables au CSP Casino Services.**

La DRH nous fait un point sur les services déjà transférés, sur le fonctionnement, à part quelques ajustements, pour la formation, le recrutement, cela fonctionne.

Intervention des membres du CCE pour rappeler qu'il y a aussi quelques problèmes avec la paie.

La drh nous répond que tout le monde a été payé, et que toute mise en place de nouveau système informatique demande des ajustements, que l'ensemble du service paie y travaille.

Sur le transfert des activités comptables, 22 personnes sont concernées, même principe que pour les autres activités transférées, information, consultation, le transfert aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Les salariés sont transférés au siège social du groupe Casino.

Les salariés conservent leurs statuts pendant 15 mois.

Question CFDT : au regard de ces transferts depuis l'annonce vers le CSP Casino Services, le siège social Casino Restauration se vide de ses salariés, puisque là, les salariés partent sur le siège social Groupe, à plus ou moins long terme n'y aura-t-il pas une adéquation entre le coût des locaux et le nombre de salariés, c'est encore la valeur d'un établissement qui disparaît, 22 salariés qui quittent la société.

La DRH : nous allons transférer la DR sur le siège social, afin effectivement de recentrer les coûts. Concernant les salariés, ils sont transférés avec pour certains une évolution, et le statut Casino Services sera applicable après le délai de 15 mois et dans le cadre d'un accord passerelle.

Prochaine réunion le 2 juillet 2012 à 14h à Lyon.